

Extraits des séances du Conseil communal de Mersch

Conseil communal du **24 juin 2024**

PRÉSENTS: Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Kass F., Krier M., Marques D. (*Points 4-12*), Miny R., Vullers W. et Weiler M, conseillers, Neyens T., secrétaire

ABSENTS (excusés): Marques D. (*Points 1-3*) et Prickaerts P., conseillers

VOTES PAR PROCURATION :

Prickaerts P. a donné procuration à Kass F.

À huis clos : Nomination d'un agent du groupe de traitement C1

Le conseil communal nomme la dame Christel Henchoz, domiciliée à Reuler définitivement au poste d'agent dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour les besoins du secrétariat communal et plus particulièrement le service accueil.

À huis clos : Nomination d'un agent du groupe de traitement D1

Le conseil communal nomme le sieur Steve Ackels, domicilié à Eschdorf, définitivement au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal, carrière de l'agent municipal, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières.

À huis clos : Fixation du salaire pour un poste de salarié à tâche intellectuelle

Le conseil communal décide avec 11 voix pour et 2 abstentions de fixer la rémunération pour le poste de salarié à tâche intellectuelle, créé par le conseil communal en date du 22 mai 2024, suivant les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

Création d'un poste de fonctionnaire communal

Le conseil communal, décide à l'unanimité des membres votants

a) de créer un poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour les besoins du secrétariat communal et plus particulièrement le service accueil ;

b) de supprimer le poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal occupé par la dame BARTIMES Pia après son départ en retraite.

Création de poste d'instructeur de natation sous le statut du salarié

Le conseil communal décide de créer un poste d'ouvrier communal, branche de l'instructeur de natation, dans la carrière E (ouvrier avec CATP/DAP) du contrat collectif des ouvriers de l'État sous le statut de salarié, pour les besoins du Centre Aquatique « Krounebiérg » et du futur bassin d'apprentissage du Campus scolaire Centre à Mersch.

Approbation de décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver le décompte de travaux extraordinaires suivant :

Projet et article budgétaire	Somme du devis en € TTC (date vote du conseil communal)	Dépense en € TTC
Rénovation de l'église de Beringen (4/850/221311/21006)	150.000,00 (08.03.2021)	125.188,55

Modification du budget extraordinaire de 2024

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres votants

a) d'augmenter au budget de 2024 le crédit de l'article 4/650/221311/99001 et portant l'intitulé « Acquisition de bâtiments non affectés » de 3.000.000,00 € pour le porter au montant total de 8.300.172,30 € ;

b) de réduire au budget de 2024 le crédit de l'article 4/910/221311/18013 et portant l'intitulé « Réaménagement du campus scolaire "Centre" à Mersch » de 3.000.000,00 € pour le porter à 20.147.078,57 €.

Approbation de déclarations de recette

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres votants d'approuver les déclarations de recette de l'exercice 2024 suivantes :

2024

Art. budget	Débiteur	Libellé	Montant
1/470/161000/16002	ZAMID	Remboursement des frais avancés	161.481,75 €
2/170/744560/99001	État	Fonds de dotation globale des communes	4.976.150,00 €
2/170/748380/99001	Divers	Remboursements divers	634,81 €
2/180/755220/99001	BGL	Intérêts sur comptes à terme	81.350,64 €
2/180/755220/99001	Raiffeisen	Intérêts sur comptes à terme	11.967,21 €
2/180/755300/99001	Divers	Intérêts de retard	12,17 €
2/412/702200/99002	Divers	Ventes de produits forestiers : bois chauffage	7.576,20 €
2/412/702200/99002	Meyer	Ventes de produits forestiers : bois chauffage	250,00 €
2/413/708211/99001	Syn. Chasse Sch	Location de la pêche, de la chasse	22,92 €
2/423/702300/99002	Divers	Vente de chaleur au secteur privé - variable	15.117,70 €
2/423/702300/99003	Divers	Vente de chaleur à l'État - variable	9.426,35 €
2/423/706013/99002	HPPA	Vente de chaleur au secteur privé - fixe	7.851,92 €
2/423/706013/99003	Bât. Pub.	Vente de chaleur à l'État - fixe	7.851,92 €
2/460/707230/99001	Feidt	Redev. déchets inertes expl. carrières sable	9.231,00 €
2/627/705100/99001	May	Vente de vieux matériaux	3.019,84 €

2/627/748392/99001	Centre d'affiliat.	Remb. Mutualité CCSS trav. tâche manuelle	32.812,31 €
2/823/702100/99001	Piscine	Recettes prov. produits alimentaires + boiss.	19.889,50 €
2/823/702100/99001	Piscine	Recettes prov. produits alimentaires + boiss.	4.094,40 €
2/823/702100/99002	Piscine	Recettes prov. vente alcool	2.912,80 €
2/823/705100/99001	Piscine	Vente d'articles divers	1.859,10 €
2/860/707210/99001	Sweet Dreams	Droits de places aux foires et aux marchés	-50,00 €
2/823/748392/99001	Centre d'affiliat.	Remb. Mutualité CCSS trav. tâche manuelle	5.262,91 €
		TOTAL:	5.358.725,45 €

Demande de subside

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres votants d'accorder un subside de 100.000 € au Mierscher Kulturhaus comme participation aux frais liés à la réalisation d'une nouvelle identité de ladite maison de la culture.

Approbation de contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres votants

- a) le compromis de vente du 29 mai 2024 par lequel les époux Marc et Christiane SIMON-PIERMANTIER vendent à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, au lieudit « Meischheck », contenant respectivement 33,60 ares, 33,60 ares et 35,00 ares au prix total de 9.000,00 € → utilité publique: maintien et protection d'un biotope existant ;
- b) le compromis de vente du 24 juin 2024 par lequel Monsieur Serge Henri Guillaume et Monsieur Francis Pierre Guillaume vendent à la commune de Mersch deux parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, au lieudit « In Ae », vaine, d'une contenance de 1,30 ares respectivement bois, d'une contenance de 5,40 ares moyennant le prix de 745,00 € → utilité publique: maintien et protection d'un biotope existant ;
- c) le bail à loyer du 29 mai 2024 par lequel la commune sous-loue jusqu'au 31 mai 2025 à Monsieur Pedro Filipe DAS NEVES OLIVEIRA un garage accolé à l'immeuble sis à L-7570 Mersch, 108, Rue Nicolas Welter au loyer mensuel de 50 € ;
- d) le bail à ferme du 14 août 2023 par lequel Madame Claire Mannes et Monsieur Tom Schaal louent gratuitement à la Commune de Mersch une partie (2m x 45m) de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieudit « Rue Principale » pour la réalisation, par le syndicat SICONA, de mesures écologiques ;
- e) la convention du 2 avril 2024 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et la Commune de Mersch réglant les modalités de l'entretien du parking P&R dans la Rue Agrocenter à Mersch ;
- f) la convention du 2 avril 2024 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et la Commune de Mersch réglant les modalités de l'entretien de la gare routière et ferroviaire, du parvis de la gare, des quais et des souterrains sud et central de la gare de Mersch ;
- g) la concession funéraire au profit du sieur François Kaufmann de Boevange/Attert concernant un caveau sis au cimetière de Mersch.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité des membres votants les décisions du collège des bourgmestre et échevins ci-après et demande les approbations ministérielles à ce requises :

- a) le règlement du 23 mai 2024 dans la Rue des Prés et Square Marie-Astrid à Mersch;

- b) le règlement du 30 mai 2024 dans la Rue de la Gare (CR183A) à Mersch;
- c) le règlement du 17 juin 2024 dans la Rue d'Ettelbruck (CR123) à Moesdorf;
- d) le règlement du 17 juin 2024 au Centre Marisca à Mersch;
- e) le règlement du 17 juin 2024 dans la Rue Lohrbierg à Mersch;
- f) le règlement du 19 juin 2024 dans la Rue Hurkes à Beringen;
- g) le règlement du 24 juin 2024 dans la Rue Principale (N8) à Reckange;
- h) le règlement du 24 juin 2024 sur la piste cyclable PC15 à Mersch.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers